



BUSSY Saint-Martin infos

Bulletin d'Informations Municipales
Mairie de Bussy-Saint-Martin

Marne & Gondoire
AGGLO



**JUIN
2026**
N°87



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 : MERCI POUR VOTRE CONFIANCE !

À l'occasion des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, les habitants de Bussy-Saint-Martin ont été appelés à s'exprimer pour élire leur nouveau conseil municipal.

Nous souhaitons avant tout remercier chaleureusement l'ensemble des électrices et électeurs qui se sont mobilisés lors de ce scrutin. Votre participation, **essentielle à la vie démocratique de notre commune**, témoigne de votre attachement à notre village et à son avenir.



La liste « **Bussy-Saint-Martin : village préservé, avenir partagé** » a été élue dès le premier tour.

Au total, 287 voix ont été recueillies sur 304 votants, pour **un taux de participation de 54 %**, révélant une belle mobilisation des électeurs.

Conscients de la confiance que vous nous accordez, nous aborderons ce nouveau mandat avec détermination et responsabilité. Notre priorité restera **la qualité de vie à Bussy-Saint-Martin** : préserver notre cadre de vie, garantir la tranquillité et la sécurité au quotidien, et renforcer les liens qui font la richesse de notre village.

Encore merci pour votre confiance.

L'équipe municipale

BUSSY
Saint-Martin
infos

Bulletin
d'Informations
Municipales

Commission
Communication
& Information de
la Mairie

Juin 2026

Directeur
de la Publication :
Patrick AUVRELE

Rédaction et photos :
Matthieu DELPORTE
Sandrine BOURGOGNE,

Jean-Paul
HOUVENAEGHEL

Sylvie STIVES-
GIRAUX

Crédit photos :
DR - Mairie

Tirage :
350 ex

Dépôt légal :
en cours





RENCONTRE AVEC VOTRE NOUVEAU MAIRE

Suite aux élections municipales, **Patrick Auvrè a été élu maire de Bussy-Saint-Martin**. À cette occasion, nous lui avons proposé de se présenter et de partager, ce qui l'a amené à s'engager pour la commune, ainsi que les idées qui guideront son action au quotidien.

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots aux habitants de Bussy-Saint-Martin ?

J'ai 63 ans, je suis ingénieur de formation, j'ai exercé pendant plus de 40 ans au sein du groupe SNCF où j'ai occupé différentes fonctions de direction, notamment dans la maintenance, en région et dans le domaine de la sécurité. Mes parents m'ont transmis le goût du travail bien fait, la rigueur et l'engagement. J'ai toujours aimé travailler en me fixant des défis, par nécessité parfois, mais surtout par passion.



“C'est ensemble que nous continuerons à faire de Bussy-Saint-Martin un village où il fait bon vivre”

En dehors de la vie professionnelle, je trouve mon équilibre dans des activités simples et essentielles : le sport, pratiqué de manière ludique, le piano, qui est pour moi une véritable source d'évasion, et les voyages, qui permettent de s'ouvrir aux autres cultures et de prendre du recul. La famille occupe une place centrale dans ma vie.



Mon épouse, mes enfants et mes petits-enfants sont ma priorité. Ils m'apportent énormément, bien plus encore que ce que je pourrais leur donner. Enfin, je suis profondément attaché au travail collectif. Mon parcours de manager m'a convaincu de l'importance du dialogue et de la participation de chacun dans la réussite des projets.

Qu'est-ce qui vous a donné envie de vous engager pour la commune ?

Après plus de quatre décennies au service du public, j'ai eu envie de prolonger cet engagement au service des habitants de ma commune. Je retrouve dans la fonction de maire des similitudes avec le rôle de manager que j'ai exercé avec passion.

J'apprécie la diversité des sujets à traiter, les enjeux qu'ils représentent, et le travail collectif qu'ils nécessitent d'orchestrer. C'est un engagement exigeant et très prenant ; je suis prêt à l'assumer avec conviction.



RENCONTRE AVEC VOTRE NOUVEAU MAIRE

Quels engagements vous tiennent particulièrement à cœur ?

Avec l'équipe municipale, nous souhaitons inscrire notre action dans la continuité des engagements présentés lors des réunions publiques, autour de trois priorités fortes :

- Protéger notre qualité de vie, en valorisant le patrimoine du village, en embellissant les espaces publics et en accompagnant les habitants dans l'amélioration de leur habitat.
- Préserver la quiétude de la commune, en mettant en place des dispositifs adaptés, en lien étroit avec les forces de sécurité.
- Renforcer l'esprit village, en soutenant la vie associative, véritable moteur du lien social et du bien vivre ensemble.



Quels sujets vous semblent les plus importants pour les habitants aujourd'hui ?

Bien vivre au quotidien suppose un cadre de vie clair, partagé et respecté par tous. C'est l'une des responsabilités essentielles de l'équipe municipale : veiller au respect des règles, assurer le bon fonctionnement des services et garantir la qualité de vie sur le territoire.

Le maire occupe, à ce titre, une place centrale : représentant de l'État sous l'autorité du préfet, il met en œuvre les décisions du conseil municipal et veille à la bonne gestion de la commune. Je suis pleinement engagé à exercer ces responsabilités au service de tous les habitants de Bussy-Saint-Martin.



Quel message souhaitez-vous adresser aujourd'hui aux habitants ?

Nous avons la chance de vivre dans un village rural qui offre, à proximité immédiate, de nombreux services : commerces, accès aux soins, équipements sportifs et culturels, et transports.

L'équipe municipale est pleinement mobilisée pour préserver ce cadre de vie. Mais cette ambition ne peut se concrétiser sans l'implication de chacun.

C'est ensemble que nous continuerons à faire de Bussy-Saint-Martin un village où il fait bon vivre, durablement.



ELECTIONS MUNICIPALES 2026



Un mot sur la participation...

Le taux de participation à Bussy Saint Martin a été de l'ordre de 54 %. On note qu'il n'y a pas de différences notables dans la participation entre le bureau n°1 (Bussy Village) et le bureau n°2 (Rentilly).

A titre de comparaison, quelques chiffres sur la participation dans les communes qui nous entourent :

Bussy-Saint Georges	Collégien	Gouvernes	Ferrières	Saint-Thibault	Lagny	Conches	FRANCE
44	62	50	67	56	50	69	57

Taux de participation au 2nd tour ou au 1er tour en cas d'élection dès le 1er tour.

La mobilisation des électeurs semble liée -assez souvent- au nombre de listes qui se présentent. Des scores de participation relativement faibles se trouvent dans les communes où il n'y a qu'une seule liste : par exemple Gouvernes ou Bussy-Saint-Martin. A l'inverse une mobilisation forte s'observe dans les communes où plusieurs listes sont candidates : Ferrières (3 listes), Conches (3 listes), Collégien (2 listes).

Mais cette liaison n'est pas toujours vérifiée. On observe une participation assez faible dans certaines communes avec plusieurs listes : Lagny (3 listes et un taux de 50%), Bussy-Saint-Georges (4 listes et 44 % de participation).

Plus généralement, les chercheurs en sciences politiques ont montré que l'implication ou l'abstention des électeurs obéit à des variables "lourdes" : structure par âges, niveau d'instruction, composition socio-professionnelle et qualité du lien social. La mobilisation dépend aussi -bien entendu- des enjeux de la vie en société portés par les différentes listes.

LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION MUNICIPALE À BUSSY-SAINT MARTIN

Candidat : Patrick AUVRÈLE
Liste : *Bussy-Saint-Martin Village préservé, Avenir partagé*

Résultat : **100 %**
Nombre de voix : **287 voix**

Participation

Taux de participation : **53,81 %**
Nombre de votants : **304 voix**

Votes blancs

9 voix (2,96 %)

Votes nuls

8 voix (2,63 %)

Source : Ministère de l'Intérieur

Marne et Gondoire : un atout essentiel pour Bussy-Saint-Martin



La commune de Bussy-Saint-Martin fait partie de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, qui regroupe plusieurs communes du territoire. Cette coopération permet de mutualiser les moyens afin d'offrir des services de qualité à l'ensemble des habitants.



Marne et Gondoire intervient dans de nombreux domaines essentiels de notre quotidien :

collecte des déchets, gestion de l'eau, aménagement du territoire ou encore développement économique. Elle participe également à la mise en place d'équipements culturels, sportifs et numériques, accessibles à tous. Pour une petite commune comme Bussy-Saint-Martin, cette intercommunalité permet d'accéder à des services performants et à des infrastructures qu'il serait difficile de financer seul.

Enfin, Marne et Gondoire incarne une solidarité entre communes, où chacune contribue selon ses moyens et bénéficie d'un développement harmonieux. Une coopération précieuse, au service de votre quotidien.



FINANCES COMMUNALES

BUDGET 2026 : UN ENGAGEMENT CONCRET POUR NOTRE CADRE DE VIE



Chaque année, le budget communal est un moment important pour la vie de Bussy-Saint-Martin. Il traduit concrètement les priorités de l'équipe municipale et permet de faire vivre les projets au service de tous.

Lors du conseil municipal du 17 avril 2026, l'assemblée délibérante a voté le budget primitif qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services.

	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles	2 681 191,78 €	780 082,50 €
Reprise du résultat N-1		1 901 109,28 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 681 191,78 €	2 681 191,78 €
Inscriptions nouvelles	1 953 958,32 €	1 690 441,78 €
Restes à réaliser N-1		7460,77 €
Excédent d'investissement N-1		256 055,77 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 953 958,32 €	1 953 958,32 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2026	4 635 150,10 €	4 635 150,10 €

Les principaux projets d'investissement 2026 :

- Une première tranche de travaux de couverture et de parements de l'église
- Des études et des travaux de voirie
- L'achat de mobilier, d'un véhicule, de mobilier urbain, de matériel informatique et technique

QUELLE RÉPARTITION

Le budget communal se divise en deux grandes parties :

- Le fonctionnement, qui concerne les dépenses courantes, (entretien, services...)
- L'investissement, qui permet de financer les projets pour l'avenir (travaux, aménagements...)

LA TAXE FONCIÈRE

Les taux d'imposition de la taxe foncière sur le bâti 2021 (30,57%) et sur le non bâti 2021 (32,05 %) sont maintenus en 2026. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenu pour 2026 à sa valeur 2019, soit 6,07%. Ces taux sont parmi les plus bas du département.





VOTRE QUOTIDIEN

La commune soutient les jeunes dans leurs déplacements

Bonne nouvelle pour les familles : la commune facilite l'accès aux transports pour les jeunes **grâce à une aide financière sur la carte Imagine R.**

Concrètement, **la commune prend en charge 50 % du montant restant à la charge des familles**, après déduction des éventuelles aides déjà perçues. Cette participation concerne les jeunes de moins de 26 ans au 1er septembre, qu'ils soient scolarisés au collège, au lycée ou dans l'enseignement supérieur.

Des formulaires de souscription à la carte sont disponibles directement à l'accueil de la mairie.



Registre des personnes vulnérables : pensez à vous inscrire

La commune de Bussy-Saint-Martin tient un registre des personnes vulnérables afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de situation exceptionnelle (canicule, grand froid, crise sanitaire...).



Qui peut s'inscrire ?

- les personnes de 65 ans et plus
- les personnes de plus de 60 ans inaptes au travail
- les personnes en situation de handicap
- toute personne isolée ou en situation de fragilité

Comment faire ?

- en ligne sur le site de la commune
- ou directement auprès de la mairie (sur place ou par téléphone)

L'inscription est gratuite, volontaire et possible toute l'année (par la personne ou un proche).

Défibrillateurs sur la commune

La commune a installé deux défibrillateurs pour agir rapidement en cas d'urgence.



📍 rue du Met :

sur la façade de l'atelier en face de la salle des fêtes de Rentilly.

📍 rue de la Montagne :

dans la cour de la Mairie, sous le préau.

💙 Ces appareils peuvent sauver des vies, alors n'hésitez pas à partager et informer vos proches 🙌

Aucune formation n'est nécessaire, l'appareil vous guide.





BIEN VIVRE ENSEMBLE

Bien vivre ensemble : quelques règles pour limiter les nuisances sonores

Pour préserver la tranquillité de tous, quelques règles simples encadrent les horaires des activités bruyantes. Un rappel utile pour concilier travaux du quotidien et respect du voisinage.

Pour les particuliers

Les travaux de bricolage et de jardinage (tondeuse, perceuse, taille-haies, etc.) sont autorisés :

- du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 20h
- le samedi : de 9h à 12h et de 14h à 19h
- le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h uniquement

Pour les professionnels

Les travaux réalisés par des entreprises (chantier, voirie, espaces verts...)

sont autorisés :

- du lundi au vendredi : de 7h à 20h
- le samedi : de 8h à 20h
- interdits le dimanche et les jours fériés

Même si l'usage des outils bruyants (jardinage et bricolage) est admis le dimanche matin la commune recommande toutefois, lorsque c'est possible de limiter la gêne occasionnée pour le voisinage.

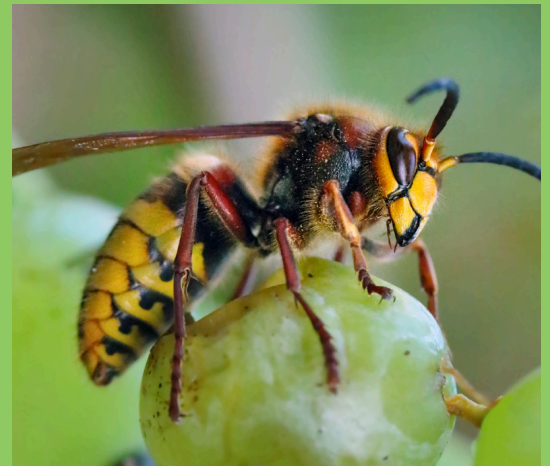
Le dimanche est souvent un moment de détente et de repos en famille...
Préserveons ce moment calme de la semaine !



Lutte contre les frelons asiatiques : un dispositif en place.

Avec l'aide de la Communauté d'agglomération, votre commune s'engage dans la lutte contre le frelon asiatique.

Grâce à un partenariat avec l'association DEFAS (Défense contre le Frelon Asiatique de Seine-et-Marne), la destruction des nids situés sur des propriétés privées est **intégralement prise en charge.**



Modalités et contact :

Direction de l'environnement de Marne et Gondoire
par mail environnement@marneetgondoire.fr
ou par téléphone **01 60 35 43 55**

À noter : ce dispositif concerne uniquement les frelons asiatiques (et non les frelons européens ou autres insectes).

Chiens : rappel des règles

En zone urbaine, les chiens doivent obligatoirement **être tenus en laisse sur la voie publique**. Ils doivent également rester sous la surveillance de leur maître.

Un chien est considéré comme en divagation s'il est hors de portée de voix et/ou à plus de 100 mètres de son maître

En cas de non-respect, le propriétaire reste responsable et le chien peut être conduit en fourrière.





LA FÊTE À BUSSY-SAINT-MARTIN !

Une belle soirée théâtre à Bussy-Saint-Martin

Le 28 mars dernier, la salle André Borreau de Bussy-Saint-Martin a accueilli une soirée placée sous le signe de l'humour et de la convivialité.

À l'affiche : **Les hommes préfèrent mentir**, une comédie de Éric Assous, qui a su séduire le public par ses dialogues percutants et ses situations aussi drôles que piquantes.

Organisé par le Comité des fêtes de Bussy-Saint-Martin, que nous remercions chaleureusement pour son engagement, cet événement a rassemblé **environ 110 spectateurs**, dont près de la moitié étaient des habitants de la commune.



Au-delà du spectacle, c'est aussi un moment de rencontre et de convivialité qui a été offert aux habitants, **contribuant à faire vivre la culture au cœur de la commune.**

Une belle réussite donc, qui donne envie de renouveler ce type d'événement et de continuer à proposer des moments de partage accessibles à tous.

Une chasse aux œufs pleine de gourmandise et de bonne humeur !

Le 5 avril dernier, la cour et le jardin de la mairie de Bussy-Saint-Martin se sont transformés en véritable terrain de chasse... aux œufs en chocolat !

Malgré un ciel un peu capricieux, **plus d'une centaine de participants ont répondu présents**, bien décidés à ne pas laisser passer une seule friandise. Petits (et grands !) se sont prêtés au jeu avec enthousiasme.

Au programme : pêche aux canards, chamboule-tout, maquillage... et bien sûr, la fameuse chasse aux œufs dans le jardin de la mairie, où les enfants ont rivalisé d'énergie et de stratégie pour remplir leurs paniers.

Un grand merci aux bénévoles du Comité des fêtes de Bussy-Saint-Martin, qui ont animé les stands avec bonne humeur et permis la réussite de cet événement.

Résultat : **des sourires, des rires... et des paniers bien remplis** de chocolats ! Et entre nous, il semblerait que certains parents n'aient pas été en reste côté dégustation.





MERCI PATRICK GUICHARD

Après plus de 40 années consacrées à la vie municipale, Patrick Guichard laisse une empreinte durable dans l'histoire de Bussy-Saint-Martin.

C'est avec émotion et reconnaissance que la commune tient à saluer **le parcours et l'engagement de Patrick Guichard**, maire pendant plus de quatre décennies. Un engagement rare, marqué par une constance et un attachement profond à son village et à ses habitants.

Au fil des années, il a accompagné les évolutions de la commune tout en veillant à préserver son identité et son cadre de vie. Sous ses mandats, Bussy-Saint-Martin a su se développer avec mesure, **en conservant ce qui fait aujourd'hui encore son caractère et sa qualité de vie.**

Proche des habitants, attentif aux besoins du quotidien, Patrick Guichard a toujours placé l'intérêt général au cœur de son action. Son engagement s'est également traduit par **une présence constante sur le terrain** et une volonté de maintenir un dialogue ouvert avec chacun.

Aujourd'hui, c'est toute une page de l'histoire locale qui se tourne. Mais l'héritage de ces années d'engagement reste bien présent dans le quotidien des habitants.

La commune adresse à Patrick Guichard ses plus sincères remerciements pour son dévouement et lui souhaite le meilleur pour la suite.



*Photo de classe :
M. Garnache et ses élèves avant la fermeture
de la classe unique en 1960*

Souvenirs, souvenirs

La dernière classe unique à Bussy-Saint-Martin en 1960 avec l'instituteur Monsieur Garnache, avant la fermeture définitive.

A tous ceux qui ont vécu ce "moment", à ceux qui se souviennent, reconnaissez ces petits élèves et donnez-leur un nom, ils sont rentrés dans l'histoire de notre village.

Adressez vos réponses à Matthieu, responsable de la communication, en Mairie de Bussy-Saint-Martin, rue de la Montagne.

Une cérémonie conviviale sera organisée à la Mairie avec les personnes qui auront apporté des réponses et retrouvé "les petits élèves".

Source : Histoire de Bussy Saint-Martin réalisée par J.M. Serrant



L'AGENDA de BUSSY 2026



Juin

FÊTE DU VILLAGE

19h30 - Salle André Boureau
Thématique Tournebroche

13

JUILLET

VACANCES AU PARC

Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier

4

5

SEPTEMBRE

JOURNÉE DU PATRIMOINE

11h00 à 18h00 - L'église sera ouverte, visite libre, commentée.

20

VIDE GRENIERS

08h00 à 18h00 - Rue du Parc - Trampoline pour les enfants - Foodtruck

20

MARA-TRAIL DE MARNE ET GONDOIRE



27

OCTOBRE

CONCERT D'AUTOMNE

18h00 - Eglise Saint-Martin

10

FÊTE D'HALLOWEEN

18h00 à 20h00 - Salle André Boureau

16

NOVEMBRE

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Messe à l'église Saint-Martin suivi du dépôt de gerbes de fleurs au monument aux Morts et au cimetière.

11

MARCHÉ D'ARTISANAT D'ART

Salle André Boureau
Artisanat d'Art et la vente des produits du Terroir de Seine et Marne



21

22

DÉCEMBRE

FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

Salle André Boureau - Enfants jusqu'à 10 ans

6

CONCERT DE NOËL

Eglise Saint-Martin

12

Le CARNET de BUSSY

MARIAGE

Madame Amélie Auvrèle et Monsieur Benjamin Pincemaille se sont dits oui le 23 mai 2026. La commune leur adresse tous ses voeux de bonheur.



Fête du village 2026 : rendez-vous le 13 juin !

La commune vous donne rendez-vous pour sa traditionnelle fête du village le samedi 13 juin 2026 à partir de 19h30.

Comme chaque année, les festivités se dérouleront dans le jardin et la salle des fêtes, dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Pour cette édition 2026, le thème mettra à l'honneur un tournebroche avec une savoureuse cuisson de bœuf, de quoi ravir les amateurs de bonne cuisine et de moments partagés.

Organisée par le Comité des fêtes de Bussy-Saint-Martin, cette soirée est l'occasion idéale de se retrouver entre habitants et de célébrer ensemble la vie du village.

- Attention : les réservations sont obligatoires avant le 7 juin 2026
- Inscriptions par email : cdm.bsm77@outlook.fr

Nous vous attendons nombreux pour partager ce moment festif !

Fête du village
À BUSSY-ST-MARTIN

13 JUIN 2026
à 19h30

DANS LE JARDIN ET LA SALLE DES FÊTES

Thématique :
TOURNEBROCHE
avec cuisson de bœuf

SOIRÉE DANSANTE AVEC DJ

Busséens : 20 €
Extérieurs : 25 €
Enfants de 8 à 12 ans : 8 €
- 8 ans : gratuit

Réservation obligatoire avant le 7 juin

✉ cdf.bsm77@outlook.fr

Comité des Fêtes
Bussy Saint Martin

INFORMATIONS

Pour vous tenir informés, Bussy-Saint-Martin met à votre disposition trois supports de communications.



> Site internet www.bussy-saint-martin.com



> Application mobile **PanneauPocket** - Disponible sur les plateformes de téléchargement



> Application **Voisins Vigilants et Solidaires** - Disponible sur les plateformes de téléchargement